

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 octobre 2010

CP 10/10-09

L'an deux mil dix, le 25 octobre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Massip, Moignard,, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech.

Etaient excusés : MM. Cambon et Viguié.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS
FONDS COMMUN D'HEBERGEMENT**

En 2010, nous avons voté une autorisation de programme de 15 000 € afin de venir en aide aux établissements lors de l'engagement de dépenses pour l'achat d'équipements destinés à l'hébergement.

Nous devons examiner lors de la présente réunion les dossiers des collèges Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre et Ingres à Montauban.

I- Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre

Monsieur le Principal sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % pour l'achat d'une autolaveuse pour la demi-pension de son établissement.

Le montant total de cette acquisition s'élève à la somme de 4 396,50 € ; la participation du Conseil Général sera donc de **2 198 €**.

II- Collège Ingres à Montauban

Monsieur le Principal sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % pour le renouvellement de la friteuse de la cuisine de son établissement.

Le montant total de cette acquisition s'élève à la somme de 9 211,34 € ; la participation du Conseil Général sera donc de **4 605 €**.

Je vous prie de bien vouloir délibérer, ratifier les opérations présentées et imputer à l'article 20431, sous-fonction 221 du budget départemental de 2010 les dépenses correspondantes.

Etant précisé que dans l'hypothèse où ces propositions recevraient votre agrément, la situation de la ligne s'y rapportant serait la suivante :

A – Autorisation de programme-----	15 000,00 €
B – Engagement à ce jour-----	6 548,00 €
C – Engagement à la présente Commission-----	6 803,00 €
D – Reliquat-----	1 649,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'achat d'une autolaveuse pour la demi-pension au collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre pour un montant de 2 198 €, représentant 50 % de la dépense ;
- Approuve le renouvellement d'une friteuse pour la cuisine de l'établissement au collège Ingres à Montauban pour un montant de 4 605 €, représentant 50 % de la dépense ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20431, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,